

Un avenir fragile

Réduire trop tôt les troupes de la MONUC pourrait mener le Congo au désastre

La République démocratique du Congo se trouve aujourd'hui à une étape critique de son histoire car elle est confrontée tant aux défis qu'aux opportunités qu'implique la reconstruction complète d'une nation. La présence des Casques bleus des Nations Unies (la MONUC), qui a permis d'atténuer de façon significative les combats et la violence organisée, doit être maintenue et assortie d'effectifs suffisants, ainsi que d'un mandat approprié, afin de garantir la paix et la stabilité à long terme.

La MONUC ne devrait pas réduire ses activités tant que les forces de sécurité congolaises, et particulièrement l'armée, n'auront pas cessé de représenter une menace pour leurs propres populations et tant qu'elles ne se consacreront pas à apporter sécurité et protection au peuple congolais.

Résumé

En 2006, le peuple congolais, bravant un scepticisme profond et très répandu, s'est rendu aux urnes pour participer à l'une des élections les plus importantes de l'histoire africaine.

Ce vote a mis fin à plus de 40 ans de mauvaise administration et de guerre civile. Début 2007, malgré les menaces continues pour sa stabilité, la République démocratique du Congo (RDC) a devant elle une période qui devrait lui apporter des opportunités sans précédent – pour autant que des choix politiques appropriés soient posés durant les quelques prochains mois.

La Mission de l'ONU en RDC (MONUC) a soutenu le gouvernement congolais lors du processus de transition politique. Elle mérite les éloges qu'elle a reçus pour avoir contribué à la réussite des élections et à d'autres accomplissements récents.

L'importance du processus électoral ne devrait pas faire ombrage au rôle crucial joué par la MONUC pour apporter la sécurité en RDC. Par sa présence militaire et ses opérations, la MONUC a pu restaurer la stabilité dans de vastes régions de ce pays ravagé par la guerre, ce qui a permis de réduire les incidents de violence organisée contre des civils, d'améliorer l'accès de l'aide humanitaire et de promouvoir les activités économiques.

Il y a peu de doute que, sans une présence forte et efficace de la MONUC, la relative stabilisation de la situation sécuritaire pourrait rapidement s'écrouler et même menacer toute la région. Les responsables de la MONUC, les acteurs humanitaires et les civils qui ont été victimes de violences mettent en garde la communauté internationale sur les conséquences humanitaires catastrophiques qu'une réduction prématurée des forces de la MONUC pourrait engendrer. « Si la MONUC venait à fermer sa base et à stopper les patrouilles, nous prendrions nos bateaux et nous nous rendrions en Ouganda », déclarent des chefs de communautés en Ituri, dans l'Est de la RDC. « Nous ne serions tout simplement pas en sécurité ici. Pas encore. »

Malgré le fait que 46 000 combattants (sur un total d'environ 130 000) ont déjà été intégrés dans la nouvelle armée nationale, il est maintenant clair que les FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo) ne sont pas en position de se défendre – ni de défendre les civils qu'elles sont censées protéger – contre les chefs de milices, les rebelles étrangers, les forces de défense locales, ou tout autre acteur armé. Les attaques contre les forces gouvernementales qui se sont produites dans le Nord-Kivu en novembre 2006 nous ont rappelé au bon moment que, sans le soutien réel de la MONUC, l'armée congolaise est tout à fait incapable d'empêcher la prise d'importants centres de population tels que celui de Goma.

Sous-payés, sous-alimentés, mal équipés et mal dirigés, les soldats des FARDC restent, dans toutes les provinces de l'Est, la principale cause d'insécurité en RDC ; ils sont responsables de plus de 80% de toutes les violations de droits humains commises sur des civils. Des accusations similaires visent également d'autres branches des forces de sécurité (y compris la police) et des ex-combattants « démobilisés » qui continuent à utiliser la violence comme moyen de survie.

Par essence, la plupart des forces de sécurité qui sont censées protéger les populations civiles des nombreuses menaces toujours présentes en RDC ne sont pas capables de – ou ne sont pas disposés à – mener cette mission à bien.

Le nouveau gouvernement congolais a déclaré que la réforme du secteur de la sécurité fait partie de ses plus hautes priorités et la MONUC a exprimé son désir de soutenir le gouvernement dans ce processus, particulièrement par des activités de coordination, de formation et de conseil. Un engagement solide de la MONUC dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) devrait être considéré comme un élément essentiel du mandat post-transition et toute stratégie de retrait de la MONUC devra inévitablement être liée aux indicateurs relatifs aux processus de RSS, avec un accent particulier sur les secteurs militaire, policier et judiciaire.

Jusqu'à ce que le gouvernement congolais puisse éliminer les menaces posées par ses forces de sécurité, d'autres groupes armés et les combattants récemment démobilisés, la MONUC devra rester présente en RDC pour protéger les civils des menaces immédiates et pour créer un environnement stable dans lequel des réformes à plus long terme pourront être mises en place.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU doit s'assurer que les efforts concertés et extraordinaires réalisés par le peuple congolais pour faire entrer son pays dans une nouvelle ère ne soient pas récompensés par une attitude « cut and run » (tout lâcher et s'en aller) de désengagement immédiat de la part de la communauté internationale. Au contraire, le Conseil de Sécurité doit, avec les principaux Etats membres, comme les Etats-Unis, rendre prioritaires les actions suivantes :

- Maintenir les forces actuelles de la MONUC pour qu'elles puissent contribuer à protéger la population civile contre l'insécurité et les terribles abus. Continuer à recourir à l'utilisation soutenue de la force pour protéger les civils, mais profiter de la révision du mandat pour prendre des mesures visant à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la MONUC.
- Lier explicitement la stratégie de retrait à long terme de la MONUC, d'une part, à la progression réelle et démontrable de la réforme du secteur sécuritaire, en commençant par une réduction nette des abus commis par les forces de sécurité elles-mêmes, et, d'autre part, à la capacité élémentaire des secteurs militaire, policier et judiciaire à défendre la population contre les menaces internes et externes.
- S'assurer que les forces militaires actuelles de la MONUC se consacrent prioritairement à la protection des civils et que les Casques bleus disposent d'une définition plus claire de ce qu'est la protection, de meilleures instructions opérationnelles et de meilleurs outils pour transposer le concept de protection en actions concrètes sur le terrain.
- Garantir au nouveau gouvernement congolais le soutien total de la MONUC aux nouveaux processus et institutions démocratiques et à la protection et promotion des droits humains. Offrir un soutien stratégique et opérationnel au nouveau gouvernement souverain

dans sa lutte contre l'exploitation illicite des minéraux et contre le commerce illégal des armes.

Il va sans dire que le peuple congolais mérite de constater que ses énormes sacrifices n'ont pas été vains et que la communauté internationale est prête à collaborer avec son nouveau gouvernement pour œuvrer à un avenir meilleur en RDC.

1 Introduction

En 2006, le peuple congolais, bravant un scepticisme profond et très répandu, s'est rendu aux urnes pour participer à l'une des élections les plus importantes de l'histoire africaine.

Ce vote a mis fin à plus de 40 ans de mauvaise administration et de guerre civile. Début 2007, malgré les menaces continues pour sa stabilité, la République démocratique du Congo (RDC) a devant elle une période qui devrait lui apporter des opportunités sans précédent – pour autant que des choix politiques appropriés soient posés durant les quelques prochains mois.

Au cours de ces dernières années, la RDC, pays complètement divisé (où il était impossible de voyager d'est en ouest), est devenue une nation unie par un sentiment d'espoir prudent mais fervent.

Cependant, malgré les progrès incroyables réalisés sur certains fronts, la RDC doit faire face à de terribles défis, notamment pour résoudre le problème des accès réguliers de violence dans l'Est du pays, ainsi que celui de la crainte constante d'un retour à l'instabilité nationale.

Dans de nombreux endroits du pays, et particulièrement en Ituri, aux Kivus et au Katanga, le peuple congolais est toujours menacé, chaque jour, d'actes de violence, d'extorsion, de viol, de torture ou de meurtre perpétrés par des centaines de milliers de combattants armés.

On estime que, depuis août 1998, environ quatre millions de civils sont décédés des suites du conflit, ce qui représente le bilan le plus dévastateur de tous les conflits armés depuis la Deuxième Guerre mondiale¹. Si certaines indications montrent clairement que ces tendances sont réversibles², cette évolution ne sera possible que si des engagements politiques et financiers solides sont pris par le nouveau gouvernement de la RDC et par la communauté internationale.

2 Impact de la MONUC à ce jour

En 1999, lorsque la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (la MONUC) est entrée en RDC, les optimistes eux-mêmes auraient été réticents à prédire le récent succès des élections congolaises.

La MONUC mérite les éloges qu'elle a reçus pour avoir apporté son aide au gouvernement congolais durant le processus de transition politique. L'importance du processus électoral ne devrait pas faire ombrage au rôle crucial joué par la MONUC pour ramener la sécurité en RDC.

Le mandat actuel de la MONUC (défini par 37 résolutions distinctes du Conseil de Sécurité de l'ONU) a évolué de façon significative au cours des ans. Il a fréquemment été décrit comme un patchwork d'objectifs politiques, militaires et humanitaires très larges – et pouvant parfois entrer en concurrence. Les acteurs humanitaires ont le sentiment que le rôle de la MONUC en matière de protection des civils contre les actes de violence³ n'a pas toujours reçu un niveau de priorité aussi élevé que d'autres objectifs du mandat, et que la MONUC n'est pas parvenue à remplir son rôle dans certains domaines (y compris un premier échec quant à la prévention de certains abus et incidents perpétrés au début par un petit nombre de ses propres Casques bleus⁴). Cela dit, il ne fait aucun doute que la MONUC a été capable de restaurer la stabilité dans de grandes parties de ce pays ravagé par la guerre.

La MONUC a maîtrisé et sécurisé les petites et grandes localités de toutes les provinces de RDC. En outre, la présence militaire de la MONUC et sa capacité logistique ont permis d'améliorer de façon significative l'accès à l'aide humanitaire (ainsi que d'augmenter les opportunités économiques) dans des zones rurales auparavant dangereuses ou éloignées (par exemple le long de la route Rwindi-Rutshuru dans le Nord-Kivu, de la route Bunia-Kasenyi en Ituri et des grandes routes commerciales Bunia-Beni et Bunia-Mahagi).

La présence des troupes de la MONUC a permis de mettre un frein aux actes de violence organisée affectant les populations civiles. En Ituri tout spécialement, grâce aux opérations menées par la MONUC contre les milices (par exemple aux alentours de Mahagi)⁵, la majorité des combattants ont été désarmés⁶ et des pans entiers de la population ont pu reprendre une vie normale. « Lorsque la MONUC est arrivée, les milices sont parties », expliquent des personnes déplacées à Djugu⁷. Bien que les performances de la MONUC aient été critiquées dans certaines parties du pays (voir chapitre 5), l'exemple de l'Ituri montre qu'une application systématique du solide

mandat de la MONUC peut contribuer à améliorer la situation sécuritaire.

Le simple fait que les gens puissent aujourd'hui déambuler sans crainte dans les rues de localités telles que Bunia, qui fut en 2003 le théâtre de plusieurs violents massacres de civils, démontre incontestablement l'impact de la présence de la MONUC.

Dans les zones où la situation sécuritaire s'est stabilisée, la MONUC a commencé à aider les personnes déplacées à rejoindre leur village d'origine. Dans des endroits tels que Malumbi ou Tshushubo (Nord-Kivu), les patrouilles de la MONUC ont permis aux populations de prendre assez d'assurance pour quitter leurs campements provisoires et pour entamer la reconstruction de leur vie dans les villages.

Dans l'ensemble, la présence de la MONUC a permis d'améliorer réellement la sécurité des zones où les troupes avaient été déployées. Les efforts proactifs visant à protéger les civils de la violence ont quelquefois été incohérents ou irréguliers, mais des réussites ont également été enregistrées (voir chapitre 5).

3 “Pas encore” – Le prix d'une réduction des forces

Pour mesurer l'impact de la MONUC, l'une des méthodes les plus simples consiste peut-être à se demander ce qui se passerait si la MONUC n'était pas présente en RDC.

« Si la MONUC venait à fermer sa base et à stopper les patrouilles, nous prendrions nos bateaux et nous nous rendrions en Ouganda », déclarent des chefs de village et des personnes déplacées des villages de Tchomia et Kasenvi, situés en bordure de lac. « Nous partirions dès le lendemain. Nous ne serions tout simplement pas en sécurité ici sans la MONUC. Pas encore. »⁸

Malheureusement, ce sentiment ne se retrouve pas uniquement dans les zones qui sont toujours dominées par les rebelles et les milices. Il se fait également entendre régulièrement dans les parties du pays qui sont contrôlées par l'armée congolaise.

Malgré le fait que 46 000 combattants (sur un total d'environ 130 000) ont déjà connu le processus de « brassage »⁹ qui consiste à être intégré dans une nouvelle armée nationale, il est maintenant clair que les FARDC (Forces Armées de la République Démocratique du Congo) ne sont pas en position de se défendre – ni de défendre les civils qu'elles sont censées protéger – contre les menaces ou les attaques externes¹⁰. « « Brassage » est juste un mot. Il ne signifie rien

quand on le transpose dans la réalité », admet un commandant des FARDC à Beni.

Il est de notoriété commune que, dans toutes les provinces de l'Est, les soldats des FARDC fuient l'ennemi lorsqu'ils sont attaqués¹¹ et quittent régulièrement leur uniforme pour se fondre dans la population civile. Dans certains cas, les fonctions de commande et de contrôle sont inexistantes, les commandants n'étant pas au courant des mouvements ou des opérations de leurs troupes¹². « Certains de ces gars ne savent même pas manier un fusil », explique un Casque bleu de la MONUC¹³ qui patrouille régulièrement avec les soldats des FARDC.

En l'absence de FARDC capables de remplir leur mission, les soldats de la MONUC ont souvent dû se charger de défendre des zones stratégiques. L'exemple récent du général dissident Laurent Nkunda, qui a tenté d'attaquer la ville de Goma dans l'Est du pays, illustre à quel point l'armée est dépendante de la MONUC. « Le Bataillon indien de la MONUC était la seule présence entre Nkunda et Goma. Sans eux, Goma serait tombée », conclut un responsable des Nations Unies à Goma¹⁴.

Les experts militaires (aussi bien étrangers que congolais) s'accordent à dire que les troupes des FARDC offrent peu de protection contre les groupes insurgés étrangers ou congolais qui continuent à harceler et à terroriser les civils. Parmi ces groupes, on trouve les milices des chefs de guerre, les FDLR (Forces Démocratiques de Libération du Rwanda), présumées être les reliquats des Interahamwe ou des Mayi-Mayi - nom qui signifie Forces de Défense Locales¹⁵.

Outre leur incapacité à protéger les civils contre les menaces externes, les troupes des FARDC sont elles-mêmes considérées comme la principale cause d'insécurité en RDC. Le personnel de la MONUC chargé du monitoring des droits humains tient les soldats des FARDC pour responsables de plus de 80% de toutes les violations de droits humains commises contre des civils¹⁶. Les soldats des FARDC rackettent ou pillent régulièrement les populations civiles¹⁷ et commettent des crimes violents tels que meurtres arbitraires et viols¹⁸. Des accusations similaires visent également des acteurs armés non organisés, y compris des ex-combattants « démobilisés » qui continuent à utiliser la violence comme moyen de survie¹⁹. Le grand nombre de crimes et d'abus contre la population civile de la RDC a été rendu possible par le climat général d'impunité et une absence totale d'ordre et de justice.

Les civils comptent sur la MONUC pour qu'elle soutienne leur nouveau gouvernement dans ses efforts pour combattre ces problèmes et pour maintenir un environnement relativement stable permettant à l'aide humanitaire d'être acheminée vers les

populations dans le besoin. L'une des méthodes que la MONUC a utilisées – et devrait continuer à utiliser – pour mener cela à bien consiste à soutenir le nouveau gouvernement congolais dans ses efforts visant à réformer le secteur sécuritaire, particulièrement dans les secteurs militaire, policier et judiciaire.

4 Pas de sécurité sans réforme

En 2005, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a bien fait comprendre que « la mise en place d'une armée et d'une police intégrées et professionnelles constituait un élément clé de la stratégie de retrait de la MONUC »²⁰. En d'autres termes, les Etats membres de l'ONU ne devraient pas procéder au retrait de la MONUC – dont le déploiement fut l'expression de leur responsabilité de protection envers des civils²¹ en RDC, tant que le nouveau gouvernement n'aura pas établi une armée nationale et une force de police fonctionnelles et responsables.

Les exemples cités ci-dessus illustrent l'incapacité actuelle de l'armée à assurer ne fût-ce que des conditions de sécurité physique de base. Les raisons de cette situation semblent être bien connues, mais elles n'en restent pas moins difficiles à résoudre.

Les conseillers internationaux font état de niveaux d'éducation militaire formelle extrêmement faibles dans toutes les brigades²² et il est notoire que les troupes présentes sur le terrain sont trop mal équipées que pour pouvoir se distinguer en cas de bataille. A titre d'exemple, l'une des nouvelles brigades intégrées n'a reçu que 24 radios portatives (sans batterie de rechange) à partager entre environ 3 500 personnes pour communiquer pendant les combats²³. Les balles font tout autant défaut²⁴.

Sous-payées, mal nourries et vivant avec leur famille dans des conditions d'extrême pauvreté et d'extrême dureté, les troupes manquent aussi de motivation (et, ne craignant pas d'être poursuivies par un système judiciaire très faible, elles se mettent à attaquer les populations locales).

Les salaires mensuels actuels²⁵ s'élèvent à 25 misérables dollars et l'absence totale d'aide sociale et de soins de santé pour les soldats se traduit souvent par la mort de 15 à 20 d'entre eux par brigade et par mois²⁶. En 2005, l'arrivée de la 4^e Brigade Intégrée en Ituri, qui alla de pair avec la propagation de maladies infectieuses telles que le choléra et la fièvre dans les populations locales, illustra très bien les conditions abominables de négligence dans lesquelles se trouvent les soldats et leur famille.

D'autres acteurs militaires fonctionnent encore moins bien que les forces terrestres. La Force Aérienne congolaise est considérée comme étant « structurellement obsolète et dans un état de vétusté dangereuse [...] ; la capacité de combat aérien ou terrestre est inexistante ». Depuis l'époque de Mobutu, les éléments des équipages aériens, de support technique et de commandement n'ont reçu que très peu de formation²⁷.

Les autres branches du secteur sécuritaire, y compris la police, le secteur judiciaire et les organisations civiles, sont aussi mal équipées que l'armée et donc aussi peu à même d'effectuer leur travail correctement.

Les tribunaux et les magistrats sont en nombre insuffisant²⁸. En RDC, seule une prison (sur 145 au total) dispose d'un budget pour nourrir ses prisonniers²⁹. Bien que la RDC compte 258 pistes d'atterrissage agréées, 50 d'entre elles seulement sont surveillées par des contrôleurs aériens³⁰. En RDC, il n'y a aucun système de surveillance par radar ni de système de guidage et de navigation des avions ; en outre, les systèmes de communication des forces aériennes ne fonctionnent absolument pas de façon satisfaisante³¹.

Le nouveau gouvernement congolais a déclaré que la réforme du secteur de la sécurité (RSS) fait partie de ses priorités les plus importantes³² et la MONUC a exprimé son désir de soutenir le gouvernement dans ce processus, particulièrement par des activités de coordination, de formation et de conseil³³. La cellule RSS de la MONUC, récemment mise en place, reconnaît que toute stratégie de retrait des Casques bleus devra inévitablement être liée à l'avancée de la réforme, avec un accent particulier sur les secteurs militaire, policier et judiciaire.

Dans ce domaine, l'un des défis est la fragmentation des processus et des initiatives. Si l'implication active de plusieurs donateurs bilatéraux dans les processus de RSS est louable, il est peu probable que les petits projets ad hoc (la plupart limités à certaines zones géographiques ou à des unités spécifiques - « quelques jeeps pour deux brigades en Ituri, quelques pots de peinture pour trois nouveaux Palais de Justice à Kinshasa »³⁴) produisent un impact supérieur ou égal à la somme de leurs impacts ponctuels.

La responsabilité ultime en matière de réforme du secteur sécuritaire se trouve naturellement dans les mains du gouvernement congolais nouvellement élu ; c'est pourquoi les acteurs externes de la réforme du secteur sécuritaire attendent du Président Kabila qu'il signale clairement les besoins stratégiques et opérationnels de son pays dans ce domaine. Les donateurs et autres acteurs devront s'assurer que leur coopération avec le nouveau gouvernement ne souffre pas de l'approche fragmentée qui a caractérisé certaines initiatives passées.

Un acteur unique et bien défini (comme l'Union européenne ou la MONUC) devrait être désigné pour gérer la coordination de l'aide accordée par les donateurs au processus de RSS. L'implication actuelle de la MONUC dans ce processus (qui comprend l'hébergement de réunions de coordination chaque semaine) indique que la MONUC dispose de la capacité nécessaire pour diriger les activités de coordination quotidiennes. Cependant, il faut reconnaître que le caractère temporaire du mandat de la MONUC en RDC ne lui permettra pas d'assurer le type de coordination stratégique et à long terme nécessaire pour superviser l'entièreté du processus de RSS (un processus qui, selon les experts militaires, devrait durer au moins 15 à 20 ans).

En ce qui concerne la construction d'une capacité nationale, les donateurs devraient reconnaître que la présence de la MONUC sur place et ses activités de coopération avec les forces de sécurité font d'elle un partenaire logique pour les programmes de formation initiaux. Par exemple, le programme de formation militaire de base proposé par la MONUC (programme qui serait administré à toutes les brigades intégrées des FARDC) reflète fidèlement certains des besoins et priorités les plus pressants sur le terrain – aussi bien en termes de compétences militaires de base qu'en termes de protection sociale des soldats et de leurs personnes à charge. Toutefois, il est à noter que les 45 jours de formation proposés par la MONUC ne pourront constituer qu'une première étape du processus de formation et qu'il est très improbable que ces 45 jours permettent aux FARDC d'atteindre immédiatement une capacité opérationnelle.

Outre son soutien aux initiatives de coordination et de formation, la MONUC devrait pouvoir fournir davantage d'expertise opérationnelle aux acteurs gouvernementaux responsables des processus de RSS, particulièrement dans des domaines urgents mais sensibles tels que le « vetting » (processus d'exclusion) des responsables de l'armée, de la police et de la justice coupables de corruption ou d'abus.

Toute stratégie de retrait réaliste de la MONUC devra inévitablement être liée à la progression des processus de RSS.

Jusqu'à ce que le gouvernement congolais puisse éliminer les menaces posées par ses forces de sécurité, d'autres groupes armés et des combattants récemment démobilisés, la MONUC devra rester présente en RDC pour protéger les civils des menaces immédiates et pour assurer un environnement stable dans lequel des réformes pourront être mises en place.

5 Une protection des civils plus efficace

En mars 2005, le Conseil de Sécurité de l'ONU a réitéré son appel à la MONUC, lui demandant d'utiliser « tous les moyens nécessaires dans la limite de ses possibilités et dans les zones où sont déployées ses unités armées, afin de dissuader toute tentative d'utilisation de la force pour menacer le processus politique et afin d'assurer la protection des civils menacés de violences physiques imminentes de la part de tout groupe armé, étranger ou congolais »³⁵.

Les experts ont décrit le mandat de la MONUC, placé sous le Chapitre VII, comme « le mandat le plus affirmé en matière de protection des civils »³⁶.

Malgré cela, la MONUC a parfois été accusée de se comporter davantage comme une mission d'observation du Chapitre VI, ne recourant à la force que comme légitime défense et agissant peu pour protéger physiquement les civils³⁷. « Je ne pense pas qu'ils aient le droit d'ouvrir le feu », déclare un employé d'une ONG congolaise à Goma. « Ils n'ont rien fait pour empêcher le viol de femmes à Bukavu et Rutshuru. J'ai peur qu'ils ne protègent pas mes filles si les combats s'accroissent ici »³⁸. Les raisons de cette inaction sont nombreuses et comprennent souvent un manque de ressources et de capacité, de même que la priorisation des aspects plus politiques du mandat par rapport aux objectifs de protection³⁹.

En outre, le concept de « protection civile » est souvent resté vague et mal défini et les Casques bleus reçoivent peu de conseils sur la façon dont ils doivent traduire leur mandat en actions concrètes⁴⁰.

Pour que la MONUC puisse exécuter correctement son ambitieux mandat, ses forces devraient acquérir une meilleure compréhension du concept de protection, recevoir davantage d'instructions opérationnelles, et bénéficier de meilleurs outils.

Sur le plan conceptuel, la MONUC devrait systématiquement accorder la priorité à la protection de la population civile lorsqu'elle définit les actions à mettre en œuvre pour contrer des menaces continues et bien connues, par exemple pour gérer les dissidents tels que Laurent Nkunda. L'inaction de la MONUC lors des violentes attaques de Nkunda à Bukavu en 2004, Rutshuru en 2005 ou Sake en 2006, est régulièrement citée par les civils du Nord et du Sud-Kivu comme un exemple de l'incapacité de la communauté internationale à les protéger contre la violence. Ces incidents contrastent fortement avec les réussites de la MONUC, comme la démonstration de force réalisée par ses bataillons en novembre 2006, lorsque Nkunda tenta de prendre la ville de Goma (probablement stratégiquement plus

importante), ou comme la façon dont la MONUC a géré la menace constituée par les milices en Ituri.

Dans les cas de menaces urgentes où la MONUC n'est pas parvenue à protéger les civils, la population a souvent exprimé de la confusion et du ressentiment⁴¹. Une mise en œuvre plus systématique du mandat de protection de la MONUC serait nécessaire pour gagner la confiance de ces populations.

Sur le plan opérationnel – et plus concrètement –, la MONUC devrait également inclure, dans ses règles militaires d'engagement, des préceptes⁴² plus clairs au sujet des activités de protection appropriées, par exemple en ce qui concerne la responsabilité des troupes d'empêcher d'autres acteurs (y compris les propres forces de sécurité du pays) de commettre des abus contre les populations civiles⁴³.

Pour protéger les civils des menaces, l'outil probablement le plus important que la MONUC puisse utiliser est celui de sa simple présence militaire. « Lorsque la MONUC n'est pas là, qu'elle ne patrouille pas ou ne part pas au travail comme d'habitude, souvent les gens ne sortent pas de leur maison. Comprenez bien que nous vivons toujours dans la peur », expliquent des villageois de la région du lac Albert⁴⁴. Les actions spécifiques auxquelles la MONUC pourrait avoir recours dans ce domaine sont exposées dans les recommandations finales de ce document.

Il faut souligner que les ressources de la MONUC en RDC sont déjà sur-utilisées. Dès lors, toute diminution des troupes ou ressources actuelles serait désastreuse pour les communautés qui bénéficient aujourd'hui de la protection de la MONUC.

6 Au-delà de la sécurité immédiate – une paix durable?

Oxfam est d'avis que, en soutenant la réforme du secteur sécuritaire du gouvernement congolais et en accordant systématiquement la priorité à la protection des civils lors des opérations militaires, la MONUC pourrait augmenter de façon considérable son impact sur la sécurité en RDC. Cela dit, il serait naïf de croire que ces mesures puissent garantir une stabilité à long terme au Congo ; cette tâche est clairement sous la responsabilité du gouvernement lui-même.

Suite à son succès lors des récentes élections nationales ayant mis fin à la période de transition en RDC, le Président Joseph Kabila a pris en charge les droits et responsabilités exclusifs qui reviennent à tout chef d'une nation souveraine.

Pour parvenir à une paix durable, le nouveau gouvernement congolais devra s'attaquer à des problèmes de longue date liés à la faible gouvernance et à la marginalisation politique et économique, particulièrement chez les jeunes, qui représentent plus de la moitié de la population congolaise⁴⁵. Tant que le gouvernement n'offrira pas aux combattants actuels ou aux ex-combattants une réelle alternative aux milices, les citoyens mécontents resteront très susceptibles de recourir à la loi du fusil.

Pour promouvoir la stabilité à long terme, la MONUC devra soutenir le gouvernement congolais dans ses efforts pour développer les nouvelles institutions et processus démocratiques et protéger et promouvoir les droits humains. La MONUC devrait également assister le nouveau gouvernement congolais dans la mise en place de processus politiques, par exemple pour trouver des solutions créatives et durables à la menace posée par les groupes armés « étrangers » tels que les FDLR et les ADF-NALU (Forces démocratiques alliées - Armée nationale pour la Libération de l'Ouganda). Certains problèmes délicats, comme la présence de rebelles congolais et la question de la citoyenneté congolaise de certains des éléments étrangers de ces groupes, devraient être traités sans délai.

Par ailleurs, davantage de ressources devront être rendues disponibles par les donateurs en faveur des organisations civiles (ONU, gouvernement et ONG) pour permettre de remplacer à terme les programmes DDR nationaux (Désarmement, Démobilisation et Réintégration) par des programmes de redressement des communautés à long terme et plus larges⁴⁶.

Afin de s'attaquer aux problèmes de l'exploitation illicite des minéraux et du commerce illégal des armes - deux problèmes qui sont susceptibles d'alimenter les conflits en RDC-, la MONUC devrait continuer, là où cela s'avère approprié, à soutenir fortement le gouvernement, particulièrement en fournissant une aide analytique et logistique aux activités de surveillance. Pour que la MONUC puisse progresser dans cette voie, il faut que le mandat qu'elle a reçu dans ces domaines soit assorti de ressources et d'une capacité appropriées.

La communauté internationale ne devrait pas considérer l'élection du nouveau gouvernement comme un prétexte pour se retirer de ces processus, car il est clair qu'une réponse limitée ou superficielle à ces problèmes ne fera que permettre à ces derniers de s'envenimer et d'alimenter leur potentiel en tant qu'éléments futurs d'instabilité.

7 Conclusions et recommandations

La République démocratique du Congo se trouve aujourd'hui à une étape critique de son histoire car elle est confrontée aussi bien aux défis qu'aux opportunités qu'implique la reconstruction complète d'une nation.

Au cours des dernières années, la RDC a dépassé toutes les attentes : en un temps record, elle a mis en place des institutions démocratiques de base (y compris une constitution et des élections démocratiques aux niveaux national et provincial). La structure macro-économique du pays s'est redressée, au moins en partie⁴⁷, et les économistes prédisent une augmentation des investissements, particulièrement dans le secteur minier du pays, très lucratif⁴⁸.

Cependant, les avancées impressionnantes du Congo, et même la réussite des élections, ne signifieront pas grand-chose si une réduction des efforts permet au pays de retomber dans la violence pure et dure. La communauté internationale doit impérativement reconnaître qu'il sera plus rentable d'investir dans la stabilité du pays que de réagir à son effondrement⁴⁹.

Le Conseil de Sécurité de l'ONU doit s'assurer que les efforts concertés et extraordinaires réalisés par le peuple congolais pour faire entrer son pays dans une nouvelle ère ne soient pas bloqués par un désengagement immédiat et un désintérêt de la part de la communauté internationale. Au contraire, le Conseil de Sécurité doit rendre prioritaires les actions suivantes :

- Maintenir les forces actuelles de la MONUC pour qu'elles puissent contribuer à la protection de la population civile contre l'insécurité et les terribles abus. Continuer à recourir à l'utilisation soutenue de la force pour protéger les civils, mais profiter de la révision du mandat pour prendre des mesures visant à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle de la MONUC.
- Lier explicitement la stratégie de retrait à long terme de la MONUC, d'une part, à la progression réelle et démontrable de la réforme du secteur sécuritaire, en commençant par une réduction nette des abus commis par les forces de sécurité elles-mêmes, et, d'autre part, à la capacité élémentaire des secteurs militaire, policier et judiciaire à défendre la population contre les menaces internes et externes.
- Veiller à ce que les forces militaires actuelles de la MONUC se consacrent prioritairement à la protection des civils et que les Casques bleus disposent d'une définition claire de ce qu'est la protection, de meilleures instructions opérationnelles et de

meilleurs outils pour transposer le concept de protection en actions concrètes sur le terrain. Oxfam est d'avis que, pour maximiser les ressources limitées qui sont à leur disposition, les troupes de la MONUC présentes sur le terrain devraient se concentrer tout spécialement sur les actions suivantes :

- Assurer une sécurité globale et un accès humanitaire dans les zones où les populations déplacées regagnent leur village d'origine. Il est impératif que la MONUC reste en contact étroit avec les acteurs humanitaires pour la planification de ces opérations afin d'éviter des retours forcés, politisés ou non informés⁵⁰.
- Evaluer consciencieusement l'impact humanitaire des offensives communes planifiées MONUC- FARDC et ne pas effectuer d'opérations ayant un objectif politique mais un impact négatif disproportionné sur les civils (par exemple, risque avéré de meurtres de représailles commis par les milices contre les populations locales ou nombre excessivement élevé de déplacements)⁵¹.
- Donner l'instruction aux troupes d'appliquer le mandat de protection de façon plus systématique. Cela implique l'utilisation soutenue de la force en accord avec le mandat de type Chapitre VII, lorsque les besoins de protection le requièrent, et des tentatives proactives de prévention des abus tels que pillages et rackets. Cela implique que la signalisation des abus devrait être encouragée, de même que, si possible, la poursuite des fautifs via des mécanismes de justice militaire.
- Transmettre les informations relatives aux menaces liées à la protection aux acteurs humanitaires locaux ou aux groupes (« clusters »)⁵² de protection (co-présidés par le personnel civil de la MONUC), de façon à ce que des solutions appropriées puissent être débattues. Les groupes de protection ont souvent pu coordonner des réponses humanitaires efficaces et monter des initiatives de plaidoyer communes pour s'attaquer à des menaces identifiées⁵³.
- Augmenter l'espace humanitaire pour les organisations d'aide indépendantes, en faisant cesser les projets auto-promotionnels (et parfois inappropriés⁵⁴) tels que les « projets à impact rapide » et les activités destinées à « gagner les cœurs et les esprits », sauf lorsque ces projets sont directement liés

à une coopération militaire (par exemple, la réhabilitation de latrines ou de sources d'eau dans les casernes militaires ou les prisons).

- Garantir au nouveau gouvernement congolais le soutien total de la MONUC aux nouveaux processus et institutions démocratiques et à la protection et promotion des droits humains. Offrir un soutien stratégique et opérationnel au nouveau gouvernement souverain dans sa lutte contre l'exploitation illicite des minéraux et contre le commerce illégal des armes.

Notes

- ¹ B. Coghlan, R. J. Brennan, P. Ngoy, D. Dofara, B. Otto, M. Clements et T. Stewart (2006) 'Mortality in the Democratic Republic of Congo: a nationwide survey', *The Lancet* 367(9504): 44–5 (réalisé pour l'International Rescue Committee).
- ² Par exemple, l'International Rescue Committee (IRC) a montré que : « Si les effets de l'insécurité et de la violence dans les provinces de l'Est du Congo étaient complètement supprimés, la mortalité serait réduite à des taux presque normaux. Ce fut le cas à Kisangani-Ville, où l'arrivée des Casques bleus entraîna une diminution des combats, ce qui permit à l'IRC et à ses partenaires de rétablir des services de base en matière de soins de santé, d'accès à l'eau et d'assainissement. Par après, les taux bruts de mortalité diminuèrent de 79% et la surmortalité disparut », International Rescue Committee (décembre 2004) 'IRC Study Reveals 31,000 Die Monthly in Congo Conflict and 3.8 Million Died in Past Six Years. When Will the World Pay Attention?', [http://www.theirc.org/news/irc_study_reveals_31000_die_monthly_in_congo_conflict_and_38_million_died_in_past_six_years_when_will_the_world_pay_attention.html](http://www.theirc.org/news/irc_study_reveals_31000_die_monthly_in_congo_conflict_and_38_million_died_in_past_six_years_when_will_the_world_pay_attention?), consulté le 23 janvier 2007.
- ³ Responsabilité qui fut d'abord assignée à la MONUC par le Conseil de Sécurité des Nations Unies le 24 février 2000 (S/RES 1291) et confirmée par après par d'autres résolutions importantes du Conseil de Sécurité, telles que S/RES/1493, S/RES/1565, et S/RES/1592.
- ⁴ Suite à des rapports concernant le comportement inacceptable de certains Casques bleus de la MONUC en 2003-2004 (voir par exemple le site de BBC News <http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/africa/4027319.stm>, consulté le 23 janvier 2007), l'ONU a lancé une enquête de haut niveau et la mission a pris un certain nombre de mesures sévères pour lutter contre les infractions disciplinaires graves telles que l'exploitation et les abus sexuels. Parmi les nouvelles mesures, on trouve des formations annuelles obligatoires relatives à l'exploitation et aux abus sexuels pour tout le personnel de la MONUC, des règles strictes de non-fraternisation pour les troupes, et un couvre-feu/isolement total le soir et la nuit pour tous les soldats non gradés. Suite à ces mesures, l'Unité de Conduite et de Discipline de la MONUC déclare aujourd'hui que moins de 0,5% du personnel de la MONUC est accusé de (mais pas condamné pour) exploitation et abus sexuels.
- ⁵ Par exemple, un responsable de la MONUC se souvient avoir vu les résidents de Mahagi acclamer les membres du Bataillon népalais de la MONUC et les accueillir en héros lorsqu'ils ont chassé les groupes miliciens en 2004 (entretien avec l'auteur, Goma, décembre 2006).
- ⁶ En 2004, sept milices de l'Ituri – FNI (Le Front des Nationalistes et Intégrationnistes), FRPI (Forces de Résistance Patriotiques en Ituri), PUSIC (Le Parti pour l'Unité et la Sauvegarde de l'Intégrité du Congo), UPC (L'Union des Patriotes Congolais), UPC-K (UPC-Kisembo), FPDC (Forces Populaires pour la Démocratie au Congo) et FAPC (Forces Armées du Peuple Congolais) ont accepté un cessez-le-feu et un accord de paix (ce qui a mené au désarmement de 10 000 miliciens en 2005). En novembre 2006,

trois des principaux chefs de milice restants (Peter Karim, 'Cobra' Matata et Mathieu Ngujolo) ont suivi l'exemple et signé un nouvel accord de paix en Ituri (même s'il faut souligner que certains n'ont pas encore rendu les armes).

⁷ Entretiens avec l'auteur, Ituri, novembre 2006.

⁸ Les deux villages, situés sur le lac Albert en Ituri, ont été menacés par plusieurs attaques de miliciens au cours des dernières années. Lors des attaques les plus récentes (mai 2006), les troupes de l'armée congolaise présentes dans cette zone se sont enfuies et se sont cachées parmi la population locale. Les villageois et les communautés déplacées de la zone considèrent que c'est la MONUC (qui était présente le long du lac depuis 2003) qui les a protégés des attaques et qui a fait fuir les miliciens.

⁹ Entretien avec l'auteur, Beni, novembre 2006.

¹⁰ Comme résumé succinctement par la Mission de conseil et d'assistance de l'UE en matière de réforme du secteur de la sécurité (EUSEC) dans son « Concept général sur la réforme du secteur de la sécurité », avril 2006 : « Le secteur militaire congolais, à tous les niveaux, est actuellement incapable d'assurer la sécurité contre une menace nationale externe ».

¹¹ Voir aussi note 5. En janvier 2006, durant la crise de Rutshuru, certains membres de la 5^e Brigade Intégrée ont été aperçus s'enfuyant vers les centres de population, tandis que d'autres désertaient et se joignaient à l'ennemi pour tirer sur la MONUC (rapporté à l'auteur par un responsable de la MONUC, Goma, novembre 2006). Des comportements semblables ont été observés chez les brigades intégrées déployées en Ituri, par exemple durant les attaques perpétrées par les milices à Tchomia en mars-avril 2006. « Les soldats des FARDC se sont enfuis sans tirer une seule balle », racontent des résidents de Tchomia (entretien avec l'auteur, Tchomia, décembre 2006). Plus récemment, la MONUC a été témoin de la fuite de la 11^e Brigade Intégrée de la ville de Sake lors de l'attaque d'un groupe de soldats des 81^e et 83^e brigades non intégrées.

¹² Comme le montre le récent exemple du Commandant de la 8^e Région Militaire (Nord-Kivu), qui n'était pas au courant de l'avancée des offensives lancées par sa 14^e Brigade Intégrée aux alentours de la ville de Sake le 9 décembre 2006 (rapporté à l'auteur par des responsables de la MONUC, Goma, décembre 2006).

¹³ Entretien avec l'auteur, Ituri, novembre 2006.

¹⁴ Entretiens avec l'auteur, Goma, décembre 2006.

¹⁵ Entretiens avec l'auteur, Kinshasa et Goma, décembre 2006.

¹⁶ Rapport des droits de l'homme de la MONUC, jan-juin 2006.

¹⁷ Par exemple, en novembre-décembre 2006, environ 90% des maisons de la ville de Sake furent pillées par les 11^e et 14^e Brigades Intégrées après des combats entre éléments des FARDC intégrés et non intégrés (Rapport de situation - Sake, OCHA, 1 décembre 2006). On rapporte également des pillages quotidiens, par exemple par des soldats qui volent aux pêcheurs leur poisson fraîchement pêché dans le lac Albert.

¹⁸ Des entretiens confidentiels auprès de centres médicaux d'organisations humanitaires situés dans des zones telles que Irumu ou Walikale confirment que plus de la moitié des cas de viol que ces centres sont amenés à traiter (y compris

les viols de jeunes enfants) sont commis par des hommes présumés faire partie de l'armée intégrée et non intégrée.

¹⁹ Par exemple, à Beni, des organisations humanitaires ont observé que la 89^e brigade non intégrée harcelait intensément la population locale le long de l'axe Mavivi-Mbau, et craignent que les violations ne cessent pas tant que les programmes de réintégration des militaires démobilisés ne seront pas mis en place (responsable de l'ONU, entretien avec l'auteur, Beni, novembre 2006).

²⁰ 17^e rapport du Secrétaire Général de la Mission de l'ONU en République démocratique du Congo, mars 2005.

²¹ « Chaque Etat a la responsabilité de protéger ses populations du génocide, des crimes de guerre, de l'épuration ethnique et des crimes contre l'humanité (...) La communauté internationale, à travers les Nations Unies, a également la responsabilité d'utiliser les moyens diplomatiques, humanitaires et autres moyens pacifiques appropriés, en accord avec les Chapitres VI et VIII de la Charte des Nations Unies, pour aider à protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, de l'épuration ethnique et des crimes contre l'humanité. Dans ce contexte, nous sommes prêts à mener une action collective, au bon moment et de façon décisive, via le Conseil de Sécurité, en accord avec la Charte, y compris le Chapitre VII, au cas par cas et, le cas échéant, en collaboration avec les organisations régionales concernées, si les moyens pacifiques se révèlent inadéquats et si les autorités nationales ne parviennent manifestement pas à protéger leurs populations du génocide, des crimes de guerre, de l'épuration ethnique et des crimes contre l'humanité. » Paragraphes 138-140 de la déclaration du Sommet mondial des Nations Unies, septembre 2005.

²² Par exemple, 3% seulement des officiers de la 11^e Brigade Intégrée ont une formation militaire formelle (entretien confidentiel avec un expert militaire international travaillant avec les FARDC, Goma, décembre 2006).

²³ Lorsqu'une batterie est à plat (les batteries durent environ 12 heures), les soldats doivent regagner leur base pour la recharger (une entreprise qui peut durer jusqu'à 24 heures). Les communications relatives aux opérations ne sont pas possibles durant cette période.

²⁴ Exemples fournis par un expert militaire international travaillant avec les FARDC, entretien confidentiel à Kinshasa, décembre 2006.

²⁵ Ce n'est que très récemment que les salaires mensuels ont commencé à être payés de façon fiable, grâce à un système de paiement financé par l'Union européenne qui sépare les chaînes de paiement des chaînes de commandement.

²⁶ Expert militaire international travaillant avec les FARDC, entretien confidentiel avec l'auteur, Goma, décembre 2006.

²⁷ « Concept général de l'EUSEC sur la Réforme du Système de Sécurité », avril 2006.

²⁸ A l'heure actuelle, il n'existe que 120 tribunaux en RDC et ils se trouvent quasi tous dans un état de délabrement et d'abandon déplorables. Moins de la moitié des 5 000 magistrats nécessaires au fonctionnement du système judiciaire sont en fonction (Présentation Powerpoint - MONUC Rule of Law, octobre 2006).

²⁹ *Idem.*

-
- 30 Fonctionnaire du Ministère des Affaires étrangères, entretien avec l'auteur, Kinshasa, décembre 2006.
- 31 « Concept général de l'EUSEC sur la Réforme du Système de Sécurité », avril 2006.
- 32 Voir, par exemple, le discours d'investiture du Président Joseph Kabila, 6 décembre 2006, <http://www.presidentrdc.cd/practu061206.html>, consulté le 23 janvier 2007.
- 33 Voir, par exemple, l'entretien accordé aux médias par Jean-Marie Guehenno, responsable des opérations de maintien de la paix de l'ONU, 8 décembre 2006, <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/HMYT-6WALX5?OpenDocument>, consulté le 23 janvier 2007.
- 34 Responsable de la MONUC, entretien avec l'auteur, Kinshasa, décembre 2006.
- 35 S/RES/1592, 30 mars 2005.
- 36 V. K. Holt et T. C. Berkman (2006) *The Impossible Mandate? Military Preparedness, the Responsibility to Protect, and Modern Peace Operations*, Washington:P The Henry L. Stimson Center.
- 37 *Idem.*
- 38 Entretien avec l'auteur, Goma, novembre 2006.
- 39 Oxfam a fait pression contre des décisions visant à accorder la priorité à certains objectifs politiques plutôt qu'à la protection des civils, par exemple durant les offensives communes MONUC-FARDC contre les ADF-NALU dans le Nord-Kivu en décembre 2005. S'il est vrai qu'Oxfam a constaté la volonté de la MONUC de donner la priorité à la protection des civils dans certaines parties de l'Ituri, les communautés avec qui nous collaborons ont exprimé de grosses inquiétudes au sujet des hésitations manifestes de la MONUC à protéger les populations civiles à Bukavu (juin 2004), Rutshuru (janvier 2006) et Sake (août 2006).
- 40 Holt et Berkman (2006), *idem*.
- 41 En 2004, l'inaction de la MONUC à Bukavu a entraîné une vague de protestations contre la communauté internationale dans tous le pays (voir, par exemple, le site de BBC News : <http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/africa/3773153.stm>, consulté le 23 janvier 2007), tandis que le manque d'intervention militaire lors de la crise de Rutshuru en 2005 a irrité les populations déplacées à Lubero à tel point que, au début, elles ont refusé d'accepter l'aide, même des organisations d'aide indépendantes (représentant à Beni du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, entretien avec l'auteur, novembre 2006). A Goma, des civils se sont mis à jeter des pierres sur les voitures de la MONUC peu après la prise de la ville voisine, Sake, par les forces de Laurent Nkunda, le 25 novembre 2006 ; cela dit, cette colère s'est vite transformée en approbation lorsque la MONUC a évité une attaque similaire sur Goma deux jours plus tard. Il est à noter que la perception de l'impact de la MONUC peut varier de façon significative d'une localité à l'autre : lors des entretiens avec l'auteur, par exemple, les communautés d'Ituri (où la MONUC a systématiquement eu recours à la force pour protéger les civils contre la menace des miliciens) étaient en général beaucoup plus enclines à considérer la MONUC comme une force de protection efficace que les communautés du

Nord-Kivu (où la MONUC est intervenue de façon moins systématique contre des agresseurs tels que Nkunda).

⁴² Parmi ces préceptes, il pourrait y avoir des instructions sur la façon de gérer les scénarios les plus courants que les Casques bleus sont susceptibles de rencontrer en RDC en cas de nécessité de protection, par exemple, comment réagir s'ils observent que les soldats des FARDC rackettent les populations locales en installant des barrages illégaux sur les routes. On pourrait, en outre, inclure des modules de formation spécifiques en matière de protection (par exemple, le module STM2 relatif à la Protection des droits de l'homme par les forces militaires de maintien de la paix, préparé par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, HCDH), ou intégrer le mandat de protection dans d'autres modules.

⁴³ Comme l'expliquent Holt et Berkman, il se peut qu'un Casque bleu doive faire comprendre clairement aux forces hostiles présentes dans la zone de la mission que « la protection des droits des civils dans leur zone d'opérations est la principale raison pour laquelle l'ONU les a envoyés dans ce pays. Pour s'assurer d'accomplir leurs devoirs militaires et s'assurer que l'ONU ne soit pas accusée de manquer à ses responsabilités, ils doivent considérer la protection des droits des civils comme étant de leur devoir ». Pour que de tels comportements soient possibles, il faut que les pays ayant envoyé des troupes comprennent et acceptent que leurs troupes utilisent la force lorsqu'elles sont en déploiement dans le cadre d'une mission de l'ONU (Holt et Berkman 2006, *idem.*).

⁴⁴ Entretiens avec l'auteur, Ituri, novembre 2006.

⁴⁵ Selon le rapport mondial 2006 sur le développement humain publié par l'UNDP, 47% de la population de RDC a moins de 15 ans.

⁴⁶ Ces programmes pourraient être réalisés de façon efficace dans le cadre du nouveau Country Assistance Framework (CAF, Cadre d'Assistance au Pays) de la RDC, lequel est lié au Document stratégique national pour la réduction de la pauvreté (connu en RDC sous le nom de DSRP). Le Cadre d'Assistance au Pays, qui résulte d'une fusion du Cadre d'Assistance au Développement de l'ONU et de la Stratégie d'Assistance Pays de la Banque mondiale, fournira, à terme, environ 80% de toute l'aide au développement accordée à la RDC par l'étranger (notons cependant qu'il est peu probable que les fonds soient versés aux programmes de développement avant au moins une année supplémentaire).

⁴⁷ The Economist Intelligence Unit prévoit une croissance du PNB de 7% pour l'année à venir (EIU Country Report, décembre 2006).

⁴⁸ La richesse en minéraux de la RDC est légendaire. Le pays est l'un des principaux producteurs mondiaux de diamants industriels et on estime qu'il abrite 80% du coltan au monde, 10% des réserves mondiales de cuivre et un tiers des réserves mondiales de cobalt. Le pays dispose de 80 millions d'hectares de terres très fertiles (ce qui représente 35% du total des terres du pays), mais il n'en utilise actuellement que 10 millions d'hectares (voir site du Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat de l'ONU : <http://www.un.org/Depts/dpko/missions/monuc/drc.pdf>, consulté le 23 janvier 2007). Voir également le rapport du Economist Intelligence Unit relatif aux prédictions de croissance et d'investissement en RDC (EIU Country Report, décembre 2006).

⁴⁹ Ce fait fut reconnu, au Mozambique, par exemple, où, pendant deux ans de démobilisation militaire et de transition politique, la communauté des donateurs dépensait en moyenne 1 millions de dollars par jour. ("The Gun is Now My Living": Negotiating a Role for NGOs in Disarmament, De-mobilisation and Re-integration of Ex-combatants', Ben Taylor, Oxfam Internal Report, mai 2004).

⁵⁰ Par exemple, une meilleure coordination avec les acteurs humanitaires aurait été bénéfique lorsque la MONUC pris la décision de faciliter les retours dans certaines parties de Rutshuru directement après le deuxième tour des élections.

⁵¹ Par exemple, les offensives communes de la MONUC et des FARDC contre les miliciens ADF-NALU autour de Beni en décembre 2005, lorsque la MONUC accorda la priorité aux objectifs politiques (c'est-à-dire à ce qu'on la voie éjecter des groupes armés étrangers) par rapport aux inquiétudes liées aux besoins de protection (en d'autres termes, liées au nombre élevé des déplacements attendus et au fait que la présence des ADF-NALU posait un problème de protection moins grave que celui engendré par les FARDC qui furent déployées par après dans toute la zone).

⁵² L'approche par groupe (« cluster »), qui permet une meilleure coordination et fait partie des initiatives de l'ONU pour réformer le système d'aide humanitaire, a été introduite en RDC fin 2005.

⁵³ Par exemple, en 2006, le groupe (« cluster ») de protection a obtenu au Sud-Kivu le renvoi d'un commandant des FARDC ayant commis des abus ainsi que l'extension du périmètre de sécurité autour du camp de Geti en Ituri, afin de permettre aux personnes déplacées de cultiver les champs aux alentours sans risquer de se faire attaquer.

⁵⁴ Lors des entretiens, les membres de la MONUC eux-mêmes reconnaissaient fréquemment qu'ils ne possédaient pas les qualifications et compétences nécessaires pour mettre en oeuvre des projets de développement ou des projets humanitaires adaptés au contexte local et aux besoins (certains membres de la MONUC ont cité des exemples de « projets à impact rapide » s'étant soldés par un échec, comme la formation en charpenterie destinée aux combattants Mayi-Mayi démobilisés de la province de Maniema, ou la campagne de vaccination abandonnée proposée par les Casques bleus de la province d'Ituri).

© Oxfam International, février 2007

Ce rapport a été rédigé par Nicki Bennett. Oxfam remercie Nicholas Vysny, Eva Smets, Juliette Prodhan, Greg Puley, and Jamie Balfour-Paul pour leur aide dans sa réalisation. Il fait partie d'une série de documents visant à contribuer au débat public sur les questions de développement et de politique humanitaire.

Le texte peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel : publish@oxfam.org.uk.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter : advocacy@oxfaminternational.org.

Published by Oxfam International February 2007

Published by Oxfam GB for Oxfam International under ISBN 978-1-84814-173-5

Oxfam International est une confédération de 13 organisations qui collaborent dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam Amérique, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam France – Agir ici, Oxfam Allemagne, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Novib Oxfam Pays-Bas, Oxfam Nouvelle Zélande et Oxfam Québec. N'hésitez pas à appeler ou écrire aux organisations listées ci-dessous pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : www.oxfam.org/fr

<p>Oxfam America 226 Causeway Street, Floor 5, Boston, MA 02114-2206, USA +1 800-77-OXFAM +1.617.482.1211 Courriel : info@oxfamamerica.org www.oxfamamerica.org</p>	<p>Oxfam Hong Kong 17/fl., China United Centre, 28 Marble Road, North Point, Hong Kong Tél. : +852.2520.2525 Courriel : info@oxfam.org.hk www.oxfam.org.hk</p>
<p>Oxfam Australia 156 George St., Fitzroy, Victoria 3065, Australia Tél. : +61.3.9289.9444 Courriel : enquire@oxfam.org.au www.oxfam.org.au</p>	<p>Intermón Oxfam (Spain) Roger de Llúria 15, 08010, Barcelona, Spain Tél. : +34.902.330.331 Courriel : info@intermonoxfam.org www.intermonoxfam.org</p>
<p>Oxfam-in-Belgium Rue des Quatre Vents 60, 1080 Brussels, Belgium Tél. : +32.2.501.6700 Courriel : oxfamsol@oxfamsol.be www.oxfamsol.be</p>	<p>Oxfam Ireland Dublin Office, 9 Burgh Quay, Dublin 2, Ireland Tél. : +353.1.672.7662 Belfast Office, 115 North St, Belfast BT1 1ND, UK Tél. : +44.28.9023.0220 Courriel : communications@oxfam.ie www.oxfamireland.org</p>
<p>Oxfam Canada 250 City Centre Ave, Suite 400, Ottawa, Ontario, K1R 6K7, Canada Tél. : +1.613.237.5236 Courriel : info@oxfam.ca www.oxfam.ca</p>	<p>Oxfam New Zealand PO Box 68357, Auckland 1032, New Zealand Tél. : +64.9.355.6500 (Toll-free 0800 400 666) Courriel : oxfam@oxfam.org.nz www.oxfam.org.nz</p>
<p>Oxfam France - Agir ici 104 rue Oberkampf, 75011 Paris, France Tél. : + 33.1.56.98.24.40 Courriel : info@oxfamfrance.org www.oxfamfrance.org</p>	<p>Oxfam Novib (Netherlands) Mauritskade 9, Postbus 30919, 2500 GX, The Hague, The Netherlands Tél. : +31.70.342.1621 Courriel : info@oxfamnovib.nl www.oxfamnovib.nl</p>
<p>Oxfam Germany Greifswalder Str. 33a, 10405 Berlin, Germany Tél. : +49.30.428.50621 Courriel : info@oxfam.de www.oxfam.de</p>	<p>Oxfam Québec 2330 rue Notre Dame Ouest, bureau 200, Montréal, Québec, H3J 2Y2, Canada Tél. : +1.514.937.1614 Courriel : info@oxfam.qc.ca www.oxfam.qc.ca</p>
<p>Oxfam Great Britain Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, UK Tél. : +44.(0)1865.473727 Courriel : enquiries@oxfam.org.uk www.oxfam.org.uk</p>	

Secrétariat d'Oxfam International : Suite 20, 266 Banbury Road, Oxford, OX2 7DL, UK
Tél. : +44(0)1865.339100. Courriel : information@oxfaminternational.org
Site web : www.oxfam.org

Bureaux de plaidoyer d'Oxfam International :

Courriel : advocacy@oxfaminternational.org

Washington : 1100 15th St., NW, Ste.600, Washington, DC 20005-1759, USA

Tél. : +1.202.496.1170.

Bruxelles : 22 rue de Commerce, 1000 Brussels, Belgium Tél. : +322.502.0391.

Genève : 15 rue des Savoises, 1205 Geneva, Switzerland Tél. : +41.22.321.2371.

New York : 355 Lexington Avenue, 3rd Floor, New York, NY 10017, USA Tél. : +1.212.687.2091.

Organisations liées à Oxfam :

Les organisations suivantes sont liées à Oxfam International :

Oxfam Japon Maruko bldg. 2F, 1-20-6, Higashi-Ueno, Taito-ku, Tokyo 110-0015, Japan

Tél. : + 81.3.3834.1556. Courriel : info@oxfam.jp Site web : www.oxfam.jp

Oxfam India B55, First Floor, Shivalik, New Delhi, 1100-17, India

Tél. : + 91.11.26693 763. Courriel : info@oxfamint.org.in Site web : www.oxfamint.org.in

Membre observateur d'Oxfam :

L'organisation suivante a actuellement un statut de membre observateur auprès d'Oxfam International et travaille à l'obtention d'une possible affiliation complète :

Fundación Rostros y Voces (México) Alabama No. 105 (esquina con Missouri), Col. Nápoles, C.P. 03810 México, D.F.

Tél./Fax : + 52.55.687.3002. Courriel : comunicacion@rostrosyvoces.org

Site web : www.rostrosyvoces.org